

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP signe le Tobacco-Free Finance Pledge et finalise son désengagement de l'industrie du tabac

*Paris, le 26 septembre 2019 – Depuis sa création, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) déploie une politique d'investissement qui intègre le souci de promouvoir une économie plus soutenable et responsable. C'est donc logiquement que l'ERAFP, ne détenant plus de titres dans l'industrie du tabac, rejoint l'initiative portée par le Tobacco Free Portfolios.*

L'ERAFP a signé le Tobacco-Free Finance Pledge de l'organisation internationale *Tobacco Free Portfolios* qui, depuis 2018, appelle les institutions financières du monde entier à se désinvestir de l'industrie du tabac.

En rejoignant un large groupe d'acteurs des marchés financiers internationaux et de soutiens d'une politique active de désinvestissement du tabac, l'ERAFP s'inscrit dans l'objectif de promotion des normes internationales auquel sa Charte ISR fait référence, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), institution internationale des Nations Unies spécialisée dans la santé, ayant identifié le tabac comme première cause de décès évitable.

« Tobacco Free Portfolios est heureux d'accueillir l'ERAFP en tant que signataire du Tobacco Free Finance Pledge. La santé publique mondiale s'améliore considérablement et le secteur financier est partie prenante de cette évolution en supprimant ses investissements des entreprises de l'industrie du tabac. Alors que les gouvernements poursuivent la mise en œuvre du Traité de lutte contre le tabagisme de l'ONU, l'implication du secteur financier accélère l'atteinte des objectifs de développement durable visant à réduire le nombre de décès dus à des maladies liées au tabac – ce nombre a augmenté pour atteindre 8 millions de décès par an ». **Dr Bronwyn King, Fondatrice et CEO, Tobacco Free Portfolios.**

« Le désengagement et la signature du Pledge sont l'aboutissement de notre démarche ISR *best in class* appliquée à l'industrie du tabac. L'absence dans les portefeuilles de l'ERAFP de titres de sociétés productrices de tabac résulte de la mise en œuvre rigoureuse des critères de « Valeur ajoutée sociale du produit ou service » et de « Protection et respect des droits du client ou consommateur » du dispositif ISR pour apprécier les conséquences sociétales et le coût pour la santé publique de la production de tabac. » **Laurent Galzy, directeur de l'ERAFP**

---

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec plus de 33 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, près de 44000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2018. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)